



GARDE ENFANT ET PENSION ALIMENTAIRE

Par **GEVAERT carole**, le **06/01/2017** à **13:21**

Bonjour,

Mon conjoint et moi nous séparons.

Nous l'avons annoncé à notre fille âgée de 9 ans il y a maintenant 1 mois.

Nous vivons encore sous le même toit afin qu'il ait le temps de trouver un logement.

Le papa de ma fille est divorcé d'un premier mariage et verse une pension alimentaire de 500€ pour l'enfant du premier mariage, aussi ma question est la suivante:

devra-t-il payer la même sommes pour ma fille?

Si le montant de la pension est inférieur, celle pour sa première fille sera-t-elle révisée automatiquement?

Peut on payer 2 montants différents pour 2 enfants issus de 2 unions?

Merci pour vos réponses car ceci est important pour moi.

Bien à vous

Par **Visiteur**, le **06/01/2017** à **14:00**

Bonjour,

Les enfants ont les mêmes droits, il faudra faire une requête auprès du juge pour obtenir un équilibrage des pensions, à lui d'analyser !